

CONCOURS CID 25/70/90

GF – JEUNES POUSSINES ET POUSSINES PAR ÉQUIPES - RÈGLEMENT

Jeunes poussines et poussines

Les catégories

Excellence		
Jeunes poussines et poussines		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
A	19 et +	Pas de limitation
B	13 à 18	Pas de limitation
C	5 à 12	Pas de limitation

Promotion		
Jeunes poussines et poussines		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
A	19 et +	3ème degré
B	13 à 18	3ème degré
C	5 à 12	3ème degré

Concours

Sur 4 agrès + la formation physique

Au cas où une des 2 sections est inférieure à 5 gymnastes, possibilité de créer une équipe composée de jeunes poussines et de poussines dans la catégorie poussines. (Même si il n'y a qu'une seule Poussine)

Tenue vestimentaire des gymnastes (extrait de l'article 7.3.1 du PF) :

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (les marques de fabrication peuvent être différentes).
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- Justaucorps académique autorisé (justaucorps une pièce avec les jambes couvertes des hanches aux chevilles). Possibilité de porter un collant de la même couleur du justaucorps par-dessous ou dessus le justaucorps (pas de marque apparente, en grosse écriture).
- Les shorts sont autorisés (Short ≤ 10 cm à partir de l'entrejambe - Couleur unie (noir par défaut) sans strass/paillettes - Compatible avec le justaucorps, sans obligation d'uniformité au sein d'une équipe)

Moniteurs : Tenue vestimentaire (extrait de l'article 4.1.1 du PF) – nombre

- Tenue uniforme pour toute l'association : survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire autorisé pour les monitrices (débardeur fines bretelles interdit)
- **Chaussures de sport [...] (tongs, claquettes etc.. interdits)**
- Le nombre de moniteurs ne doit pas dépasser 4 en poussines et jeunes poussines sauf pour les groupes de plus de 20 gymnastes qui peuvent prévoir un moniteur pour 5 gymnastes.

QUOTAS JUGES (voir CID_décisions saison gymnique 2023-24)

• **Le nombre de gymnastes inscrites à une compétition devra obligatoirement correspondre au nombre et à la qualification des juges présentés pour cette même compétition.**

- Remarques :
 - Pour le club organisateur, le nombre de juges à présenter sera déterminé au cas par cas ;
 - Sur cette compétition, le juges à blanc ne sont pas acceptés.

Interdépartemental POUSSINS			
Nb gymnastes	Nb Juges total	Juges qualifiés*	autres
1 à 6	1	au moins 1	
7 à 12	2	au moins 1	1 juge débutant
13 à 18	3	au moins 2	1 juge débutant OU 1 secrétaire
19 à 24	4	au moins 2	2 juges débutants OU 1 juge débutant + 1 secrétaire
25 à 30	5	au moins 3	2 juges débutants OU 1 juge débutant + 1 secrétaire
31 et plus	6	Au moins 4	2 juges débutants OU 1 juge débutant + 1 secrétaire

* *juge qualifié Poussins* = juge J2, J6, JL recyclé (N ou N-1) **ou** juge en formation, J1 recyclé (N ou N-1) ayant jugé plus d'une compétition durant la saison. Un juge ayant uniquement fait le stage base n'est pas un juge recyclé.

IMPORTANT (règlement – licences – horaires - palmarès)

Toute inscription à la compétition :

- valide l'acceptation du présent règlement ;
- engage le club sur le fait que chaque gymnaste inscrite dispose d'une licence compétition valide pour la saison en cours ;
- engage le club sur le fait que chaque moniteur présent sur le plateau dispose d'une licence valide à la date de la compétition.

- **Licences :**

Toute gymnaste devra se présenter avec sa licence compétition de l'année en cours avec photo.
Lien vers le tutoriel pour sélectionner, télécharger et imprimer les licences.

- **Horaires :** Chaque compétition se déroule sur une journée : samedi, les jeunes poussines et dimanche, les poussines.
- **Palmarès :** Les palmarès auront lieu après chaque journée de compétition.